

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
D'INSTALLATION DU 2 JUIN 2025
Tenue sous la présidence de M. Marc WUARIN

Présents :	Mme C.	ARMAND	Conseillère municipale
	M. L.	BÉRAND	Conseiller municipal
	Mme T.	BISANTI	Conseillère municipale
	Mme E.	DE COULON	Conseillère municipale
	Mme A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	M. I.-P.	DUPRÉ LA TOUR	Conseiller municipal
	M. D.	GIACOMINI	Conseiller municipal
	M. E.	GROSSHANS	Conseiller municipal
	Mme N.	GSCHWIND	Conseillère municipale
	Mme M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale
	M. J.	KARNOUK-KIRCHHOFF	Conseiller municipal
	M. J.-M.	KARR	Conseiller municipal
	Mme M.-T.	LAMAGAT	Conseillère municipale
	M. A.	LOCHER	Conseiller municipal
	Mme A.	LOISEAU MOSER	Conseillère municipale
	M. L.	MARTY	Conseiller municipal
	Mme S.	RUFFIEUX INANI	Conseillère municipale
	M. J.	SALZMANN	Conseiller municipal
	M. L.	SCHMIDT	Conseiller municipal
	Mme M.	SOMMER	Conseillère municipale
	Mme E.	STOYANOV	Conseillère municipale
	Mme G.	SUSIN JOHNSON	Conseillère municipale
	M. O.	UMSTÄTTER	Conseiller municipal
	M. O.	URFER	Conseiller municipal
	Mme G.	VULTIER-GROSJEAN	Conseillère municipale
	M. M.	WUARIN	Conseiller municipal
	M. M.	ZÜRCHER	Conseiller municipal
	M. F.	GROSS	Maire
	Mme F.	LAMBERT	Conseillère administrative
	M. W.	LOCHER	Conseiller administratif
	M. N.	BLAGOJEVIC	Secrétaire général
	M. M.	FRAGNIERE	Secrétaire général adjoint

Procès-verbal : L. BOISADAM

Public : 25 personnes

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par la doyenne d'âge – Allocution.
2. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la feuille d'avis officielle du 28 mars 2025.
3. Prestation de serment des membres du Conseil municipal, devant la doyenne d'âge.
4. Élection du président ou de la présidente du Conseil municipal.
5. Prestation de serment de la doyenne d'âge.
6. Élection du bureau du Conseil municipal.
7. Intitulé et composition des commissions permanentes.
8. Élection des présidents et vice-présidents des commissions.
9. Élection des membres du Conseil de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement.
10. Élection des délégués au Conseil intercommunal du Centre Sportif de Sous-Moulin.
11. Élection du délégué au PasSage41.
12. Élection des délégués au Comité du journal « Le Chênois ».
13. Élection du délégué aux Éditions Chênoises.
14. Élection du délégué à Chêne-Bougeries Natation.

M. Gross ouvre la séance à 20h11 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, il adresse le discours suivant :

« Madame la présidente,

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Chers collègues,

Cher Public,

Au nom du Conseil administratif, je vous souhaite la bienvenue à la villa Sismondi, dans cette salle du Conseil municipal de Chêne-Bougeries.

Aux personnes élues autour de cette table j'adresse en premier lieu nos plus sincères félicitations pour votre élection, qui se traduit ce soir par votre assermentation et le début de votre mandat.

Vous l'aurez compris, mon rôle ici et maintenant n'est qu'institutionnel : en effet, en attendant l'élection du bureau de votre Conseil, il revient au maire de convoquer cette séance d'installation et au Conseil administratif de donner un cadre organisationnel et logistique nécessaire au bon déroulement de vos travaux.

Ce soir vous prêterez serment entre les mains de la doyenne d'âge, Mme Déruaz-Lombard, qui elle-même prêtera serment entre les mains du président que vous aurez élu.

Le Conseil administratif a, de son côté prêté serment le 27 mai dernier à la cathédrale Saint-Pierre, devant le Conseil d'État.

Notre Conseil tiendra sa première séance formelle ce mercredi. Nous avons évidemment eu des discussions sur la répartition des fonctions et dicastères et vous en avons fait part, une fois les grandes orientations arrêtées.

Pour le reste, nous avons convenu que nous n'allions pas faire de grand discours politique ce soir, cette séance étant avant tout dédiée à l'installation de votre conseil, de son bureau et de ses commissions, tel que prévu à l'article 2 de votre règlement du Conseil municipal.

Le programme de législature du Conseil administratif vous sera dès lors présenté lors de la prochaine séance ordinaire de votre conseil.

En guise de petit souvenir symbolique pour votre entrée en fonction, vous trouverez à votre place un pot de miel de Chêne-Bougeries. Puisse ce nectar nous rappeler qu'en collaborant ensemble au bien commun de tous, en bonne intelligence et en harmonie, comme nos amies les abeilles savent si bien le faire, nous serons à même d'offrir à notre population une commune où il fait doux vivre, grâce au fruit de notre labeur commun.

Sur ces mots de bienvenue j'invite Mme Anne Déruaz Lombard, doyenne d'âge du Conseil municipal, à prendre ma place, ainsi que M. Antoine Locher, le cadet d'âge de l'hémicycle, qui procédera à la lecture de l'arrêté du Conseil d'État validant les élections des conseillers municipaux suivi de votre assermentation.

En vous remerciant pour votre attention, je me réjouis de pouvoir collaborer avec vous ces 5 prochaines années ».

Applaudissements.

1. Ouverture de la séance par la doyenne d'âge – Allocution

Mme Déruaz-Lombard adresse le discours suivant :

« Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Messieurs les secrétaires généraux,
Mesdames et Messieurs,
Chères et chers collègues,

C'est un grand honneur et un immense plaisir d'avoir la responsabilité de vous faire prêter serment pour la législature 2025-2030. Ce privilège, je n'en ai aucun mérite, je le dois à mon âge « vieux, vieux » comme disent certains ados.

Nous sommes là solidairement pour servir notre population, pour trouver les meilleures solutions pour le présent et l'avenir de notre belle commune.

Pour protéger les plus faibles, entretenir la nature, le patrimoine, favoriser la culture, la jeunesse, nos aînés et bien évidemment gérer au mieux les deniers publics.

Mettons en commun nos sensibilités et laissons de côté nos égos. Comme nous l'a rappelé notre doyen à notre dernier Conseil municipal, nous sommes 27 à partager un temps de parole défini, ne l'oubliez pas au moment de vous exprimer. Là commence le respect entre élus.

Le serment que nous allons prêter maintenant constitue un engagement ; désormais avec l'Exécutif nous avons la responsabilité de la bonne gouvernance de notre ville de Chêne-Bougeries.

Je nous souhaite une heureuse et fructueuse législature 2025-2030 et vive Chêne-Bougeries ».

Applaudissements.

2. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la feuille d'avis officielle du 28 mars 2025

M. Antoine Locher donne lecture de l'arrêté :

ARRÊTÉ

relatif à la validation partielle des résultats de l'élection

des conseils municipaux du 23 mars 2025

9 avril 2025

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, lettre a, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 26 mars 2025, constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'avis officielle du 28 mars 2025, déclaré exécutoire nonobstant recours afin de permettre la constitution des conseils municipaux et d'assurer ainsi la continuité institutionnelle des communes genevoises ;

attendu que deux recours sont pendants devant la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre le résultat de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier;

attendu que la restitution de l'effet suspensif a été demandée dans le cadre d'un des deux recours ;

attendu que le Conseil d'Etat considère qu'il se justifie de surseoir en l'état à la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier dans l'attente du prononcé de la chambre constitutionnelle sur effet suspensif ;

vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes ;

attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

ARRÊTE :

Les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025 des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive,

Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Versoix et Veyrier sont validés.

3. Prestation de serment des membres du Conseil municipal, devant la doyenne d'âge

Mme Déruaz-Lombard invite les membres du Conseil municipal à se lever avant de prêter serment.

Elle donne ensuite lecture de la prestation de serment :

"Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Mme Déruaz-Lombard appelle ensuite les Conseillers à tour de rôle :

- Mme Armand : « je le promets »
- M. Bérand : « je le jure »
- Mme Bisanti « je le promets »
- Mme De Coulon « je le promets »
- M. Dupré La Tour « je le jure »
- M. Giacomini « je le jure »
- M. Grosshans « je le jure »
- Mme Gschwind « je le promets »
- Mme Jullier-Sakkal « je le promets »
- M. Karnouk-Kirchhoff « je le jure »
- M. Karr « je le jure »
- Mme Lamagat « je le promets »
- M. Antoine Locher « je le promets »
- Mme Loiseau Moser « je le promets »
- M. Marty « je le promets »
- Mme Ruffieux Inani « je le promets »
- M. Salzmann « je le promets »
- M. Schmidt « je le jure »
- Mme Sommer « je le jure »
- Mme Stoyanov « je le promets »
- Mme Susin Johnson « je le promets »
- M. Umstätter « je le promets »
- M. Urfer « je le promets »

- Mme Vultier-Grosjean « je le promets »
- M. Wuarin « je le promets »
- M. Zürcher : « je le jure »

Applaudissements.

4. Élection du président ou de la présidente du Conseil municipal

Mme Déruaz-Lombard invite le Conseil municipal à émettre une proposition pour la présidence du Conseil municipal.

M. Wuarin propose sa candidature au poste de président.

En l'absence d'autres propositions, Mme Déruaz-Lombard invite le Conseil municipal à voter :

- **M. Wuarin est élu président du Conseil municipal à l'unanimité moins l'abstention de l'intéressé.**

Applaudissements.

M. Wuarin, ci-après « le Président », remercie le Conseil municipal pour la confiance réitérée pour ceux qui étaient présents lors de la précédente législature. Il espère avant tout que l'hémicycle pourra entamer cette nouvelle législature plus sereinement que la dernière.

Le Président conclut qu'il est ainsi temps que toutes et tous travaillent en bonne intelligence, qui est la meilleure manière d'avancer pour le bien de la commune et de ses habitantes et habitants.

5. Prestation de serment de la doyenne d'âge

L'assemblée se lève.

Le Président donne lecture de la prestation de serment, à l'issue de laquelle Mme Déruaz-Lombard prononce les mots « je le promets ».

Applaudissements.

6. Élection du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce les propositions suivantes : M. Marty de l'Alternative pour la vice-présidence, M. Karr hors parti en tant que secrétaire, Mme Jullier-Sakkal pour les Verts et M. Schmidt pour le PLR.

En l'absence de commentaire, le Président propose de passer au vote.

- **M. Marty est désigné vice-président à l'unanimité.**
- **M. Karr est désigné secrétaire à l'unanimité.**

- **Mme Jullier-Sakkal est désignée membre du bureau à l'unanimité.**
- **M. Schmidt est désigné membre du bureau à l'unanimité.**

7. Intitulé et composition des commissions permanentes

Le Président annonce que la proposition est la suivante pour la composition des commissions permanentes : 3 membres du PLR ; 2 membres des Verts ; 1 membre Ici-Chene-Bougeries.ch - Hors partis; 1 membre du Renouveau chénois et 1 membre Alternatives 1224.

La composition est approuvée à l'unanimité.

Le Président annonce que les intitulés des commissions seront les suivants :

- Bâtiments et infrastructures ;
- Cohésion sociale, santé et sports;
- Culture ;
- Finances et contrôle de gestion ;
- Nature, environnement et biodiversité ;
- Petite enfance, jeunesse et écoles ;
- Mobilité et sécurité ;
- Territoire et urbanisme.

8. Élection des présidents et vice-présidents des commissions

Le Président donne lecture des propositions émanant des formations politiques du Conseil municipal.

Territoire et urbanisme

M. Karr à la présidence, Ici-Chene-Bougeries.ch - Hors partis
M. Grosshans, PLR
M. Locher, PLR
M. Bérand, PLR
Mme Armand, Les Verts
Mme Susin Johnson, Les Verts
Mme Sommer, Renouveau chénois
M. Marty, Alternatives 1224

Nature, environnement et biodiversité

Mme Ruffieux-Inani à la présidence, Les Verts
Mme Gschwind, PLR
M. Karnouk-Kirchhoff, PLR
Mme Déruaz-Lombard, PLR
Mme Loiseau Moser, Les Verts
M. Salzmann, Ici-Chene-Bougeries.ch - Hors partis
Mme De Coulon, Renouveau chénois
Mme Bisanti, Alternatives 1224

Cohésion sociale, santé et sport

Mme Bisanti à la présidence, Alternatives 1224
M. Zürcher, PLR
Mme Gschwind, PLR
Mme Déruaz-Lombard, PLR
Mme Susin Johnson, Les Verts
Mme Ruffieux Inani, Les Verts
M. Giacomini, Ici-Chene-Bougeries.ch - Hors partis
M. Wuarin, Renouveau chênôis

Culture

Mme Déruaz-Lombard à la présidence, PLR
Mme Gschwind, PLR
M. Zürcher, PLR
Mme Jullier-Sakkal, Les Verts
M. Umstätter, Les Verts
Mme Lamagat, Ici-Chene-Bougeries.ch - Hors partis
M. Urfer, Renouveau chênôis
M. Marty, Alternatives 1224

Petite enfance, jeunesse et école

Mme Jullier-Sakkal à la présidence, Les Verts
M. Schmidt, PLR
Mme Vultier-Grosjean, PLR
M. Bérand, PLR
Mme Loiseau Moser, Les Verts
M. Giacomini, Ici-Chene-Bougeries.ch - Hors partis
Mme De Coulon, Renouveau chênôis
Mme Bisanti, Alternatives 1224

Finances et contrôle de gestion

M. Wuarin à la présidence, Renouveau chênôis
M. Locher, PLR
M. Dupré La Tour, PLR
M. Karnouk-Kirchhoff, PLR
Mme Armand, Les Verts
M. Umstätter, Les Verts
Mme Lamagat, Ici-Chene-Bougeries.ch - Hors partis
M. Marty, Alternatives 1224

Bâtiments et infrastructures

M. Grosshans à la présidence, PLR
Mme Stoyanov, PLR
M. Locher, PLR
Mme Armand, Les Verts
Mme Susin Johnson, Les Verts
M. Salzmänn, Ici-Chene-Bougeries.ch - Hors partis

M. Urfer, Renouveau chénois
M. Marty, Alternatives 1224

Mobilité et sécurité

M. Schmidt à la présidence, PLR
Mme Stoyanov, PLR
M. Dupré La Tour, PLR
Mme Ruffieux Inani, Les Verts
M. Umstätter, Les Verts
M. Karr, Ici-Chêne-Bougeries.ch - Hors partis
Mme Sommer, Renouveau chénois
M. Marty, Alternatives 1224

- **Les commissions telles que proposées sont acceptées à l'unanimité.**

Le Président passe à l'élection des présidences des commissions telles que proposées.

- **M. Wuarin est élu à la présidence de la Commission finances et contrôle de gestion à l'unanimité.**
- **M. Grosshans est élu à la présidence de la Commission bâtiments et infrastructures à l'unanimité.**
- **Mme Déruaz-Lombard est élue à la présidence de la Commission culture à l'unanimité, moins une abstention.**
- **Mme Bisanti est élue à la présidence de la Commission cohésion sociale, santé et sports à l'unanimité, moins une abstention.**
- **Mme Ruffieux-Inani est élue à la présidence de la Commission nature, environnement et biodiversité à l'unanimité.**
- **Mme Jullier-Sakkal est élue à la présidence de la Commission petite enfance, jeunesse et écoles est élue à l'unanimité, moins une abstention.**
- **M. Schmidt est élu à la présidence de la Commission mobilité et sécurité à l'unanimité, moins une abstention.**
- **M. Karr est élu à la présidence de la Commission territoire et urbanisme à l'unanimité, moins une abstention.**

9. Élection des membres du Conseil de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement

Le Président rappelle que l'art. 8 des statuts de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement prévoit la disposition suivante :

« La Fondation est administrée par 9 membres et se compose comme suit :

- Un membre du Conseil administratif qui en fait partie de droit désigné par le Conseil administratif ;
- 3 membres élus par le Conseil administratif choisis, si possible, parmi des personnes ayant de l'expérience en matière économique, juridique, financière ou technique ;
- 5 membres élus par le Conseil municipal, mais pas obligatoirement choisis en son sein ».

Les propositions énumérées par le Président ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier ouvre le vote.

- **L'élection de Mme Nicolas hors Conseil municipal est acceptée à l'unanimité.**
- **L'élection de M. Wuarin est acceptée à l'unanimité.**
- **L'élection de M. Karr est acceptée à l'unanimité, moins 2 abstentions.**
- **L'élection de Mme Susin Johnson est acceptée à l'unanimité, moins 1 abstention.**
- **L'élection de M. Strazza hors Conseil municipal est acceptée à l'unanimité.**

10. Élection des délégués au Conseil intercommunal du Centre Sportif de Sous-Moulin

Le Président rappelle que l'article 8 du règlement du groupement du Conseil intercommunal du Centre Sportif de Sous-Moulin prévoit que le Conseil intercommunal soit composé :

- Du conseiller administratif délégué au sport pour chacune des communes ;
- Des conseillers municipaux désignés en son sein par chaque Conseil municipal des communes ;
- Dans chaque commune, toutes les listes représentées au sein du Conseil municipal ont droit à un représentant au Conseil ;
- La commune qui a le plus grand nombre de listes représentées au début de la législature et pour sa durée détermine le nombre de sièges par commune ;
- Les autres communes désignent un ou plusieurs représentants supplémentaires de telle sorte que toutes les communes aient un nombre identique de représentants au sein du Conseil intercommunal.

Cette législature comptant 5 partis à Chêne-Bougeries, 5 à Chêne-Bourg et 4 à Thônex, il y aura 5 représentants par commune au Conseil intercommunal du Centre Sportif.

Les propositions soumises par le Président ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier ouvre le vote en bloc.

- **Sont élus à l'unanimité, moins 2 abstentions :**
 - **Mme Natalia Schmidt, pour le PLR**
 - **Mme Sommer pour le Renouveau chênôis**
 - **Mme Armand pour Les Verts**

- **Mme Bisanti pour Alternatives 1224**
- **M. Giacomini, pour Ici-Chêne-Bougeries.ch - Hors partis**

11. Élection du délégué au PasSage41

Pour rappel, l'article 53 des statuts du PasSage41 prévoit que la commune de Chêne-Bougeries représentée par un ou une délégué-e du Conseil administratif et un ou une délégué-e du Conseil municipal est membre de droit de l'association.

Le Président annonce que la personne proposée pour le Conseil municipal est Mme Déruaz-Lombard du PLR.

Cette proposition ne faisant l'objet d'aucun commentaire, le Président passe au vote.

- **Mme Déruaz-Lombard est élue en tant que déléguée du Conseil municipal au PasSage41 à l'unanimité, moins 2 abstentions.**

12. Élection des délégués au Comité du journal « Le Chênois »

Pour rappel, les statuts prévoient que le Comité du journal soit composé d'un membre du Conseil administratif par commune et de 2 membres du Conseil municipal.

Le Président annonce que les membres du Conseil municipal proposés sont M. Umstätter pour Les Verts et M. Urfer pour le Renouveau chênnois.

Ces propositions ne faisant l'objet d'aucun commentaire, le Président passe au vote en bloc de ces deux candidatures.

- **M. Umstätter et M. Urfer sont élus à l'unanimité, moins 3 abstentions.**

13. Élection du délégué aux Éditions Chênoises

Pour rappel, le Comité est composé de 6 à 15 membres, élus pour une année et rééligibles. Chacune des 3 communes y est de droit représentée par 2 membres, dont une personne du Conseil administratif et une autre désignée par le Conseil municipal en son sein ou à l'extérieur.

Le Président annonce que le membre proposé par les Verts est M. Messerli hors Conseil municipal.

Cette proposition ne faisant l'objet d'aucun commentaire, le Président passe au vote.

- **M. Messerli est élu à l'unanimité.**

14. Élection du délégué à Chêne-Bougeries Natation

Le Président annonce la candidature de M. Gérard Jolimay qui siège déjà au sein de cette instance.

M. Karr se demandant si ce dernier s'est porté candidat, M. Gross, en sa qualité de Conseiller administratif délégué au sport et représentant du Conseil administratif dans cette instance, confirme que M. Jolimay a accepté de poursuivre son mandat.

Cette proposition ne faisant l'objet d'aucun commentaire, le Président passe au vote.

- **M. Jolimay est élu à l'unanimité.**

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h43.



Le Secrétaire
du Conseil municipal
J.-M. KARR

Le Président
du Conseil municipal
M. WUARIN

Annexe : - Tableau de répartition des commissions 2025-2030